

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont et
mairesse suppléante d'arrondissement
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Puzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCE :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des
services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et
du développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et études
techniques
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics

La mairesse suppléante d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 11.

CA18 26 0108

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement du 7 mai 2018**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA18 26 0109

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018 à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 25.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 19 h 43 et reprend son siège à 19 h 50.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 20 h 27 et reprend son siège à 20 h 30.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 20 h 48 et reprend son siège à 20 h 57.

La période de questions prend fin à 21 h 04.

CA18 26 0110

Motion décrétant un moratoire sur les demandes d'agrandissement, transformation et démolition de maisons de type shoe-box

Considérant que les maisons de type shoe-box et leur paysage de rue sont des éléments importants du patrimoine de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Considérant que plusieurs organismes de défense du patrimoine considèrent que les maisons de type shoe-box sont un élément de patrimoine architectural modeste qui doit être protégé et préservé;

Considérant qu'il existe 572 maisons de type shoe-box dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Considérant que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a déjà mis en place des mesures de contrôle entourant les demandes de démolition des maisons de type shoe-box;

Considérant que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie travaille actuellement sur un encadrement réglementaire plus spécifique afin de mieux gérer la démolition, les agrandissements et les transformations des maisons de type shoe-box;

Considérant le nombre important de demandes de démolition de maisons de type shoe-box au cours des derniers mois;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges, Stephanie Watt, Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De décréter un moratoire sur toutes nouvelles demandes, de démolition ou de traitement d'un projet dérogatoire visant une maison de type shoe-box, et ce, pour une période indéterminée, afin de permettre l'adoption d'un encadrement réglementaire plus précis sur la protection et la valorisation de ces éléments de patrimoine modeste, incluant leur contribution au paysage de rue.

Adoptée à l'unanimité.

12.01

CA18 26 0111

Approbation des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », « Plaza Saint-Hubert » et « Promenade Masson » ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2018 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes suivants :

- Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal;
- Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert;
- Société de développement commercial Promenade Masson;
- Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, lesdits protocoles;

D'octroyer une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-027 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0.1, article 19), l'ordonnance numéro 2018-26-028 jointe à la présente, permettant l'occupation du domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-029 jointe à la présente, permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1180081002

CA18 26 0112

Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Association Skateparks Montréal » - Octroi d'une contribution financière de 4 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation d'un événement d'inauguration au skatepark Père-Marquette le 16 juin 2018

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Association Skateparks Montréal » afin de le soutenir dans la réalisation d'un événement d'inauguration au skatepark Père-Marquette le 16 juin 2018;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Association Skateparks Montréal » une contribution financière de 4 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Division des communications;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1183318001

CA18 26 0113

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Octroi de contributions financières pour un montant total de 80 000 \$ pour l'année 2018-2019 (N.R.S.: RPPL18-04035-GG)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Nom de l'organisme et numéro de fournisseur	Projet	Période	Montant (s) recommandé (s)	Soutien financier MESS p/r au projet global en %
Centre N A Rive de Montréal (110 883) RPPL18-04035-GG	Alimentation Petite-Patrie	Mai 2018 à mars 2019	50 000 \$	31 %
Habitations communautaires Loggia (129 187)	Amélioration des conditions de vie des locataires aux Habitations communautaires Loggia	Juin 2018 à janvier 2019	12 500 \$	65,8 %
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190)	Mobilisation citoyenne dans le secteur Pélican / Basile-Patenaude	Mai 2018 à mars 2019	17 500 \$	77,7%

D'approuver les trois conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1183581003

CA18 26 0114

Approbation de cinq conventions avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « La Maisonnée des Parents », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens inc. » - Octroi de contributions financières totalisant 46 545 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation de projets d'animation et d'activités récréatives et sportives dans dix parcs de l'arrondissement, qui se dérouleront au cours de l'été 2018

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » afin de le soutenir dans la réalisation de son projet d'animation et d'activités récréatives et sportives au parc Lafond, durant l'été 2018;

D'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Maisonnette des Parents » afin de le soutenir dans la réalisation de ses projets d'animation et d'activités récréatives et sportives dans les parcs De Gaspé, de la Petite-Italie et Soeur-Madeleine-Gagnon, durant l'été 2018;

D'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation de ses projets d'animation et d'activités récréatives et sportives dans les parcs du Pélican, Joseph-Paré, de la Cité-Jardin, de la Louisiane et Maisonneuve, durant l'été 2018;

D'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de le soutenir dans la réalisation de ses projets d'activités récréatives et sportives dans le parc Père-Marquette, durant l'été 2018;

D'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens inc. » afin de le soutenir dans la réalisation de son projet d'activités sportives dans le parc Père-Marquette, durant l'été 2018;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer des contributions financières maximales totalisant 46 545 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, lesdites contributions financières étant réparties comme suit :

Organismes	Montants de la contribution
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	12 280 \$
La Maisonnette des Parents	11 540 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	17 455 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	2 270 \$
Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens inc.	3 000 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1187769001

CA18 26 0115

Approbation d'un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2018

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet de protocole avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon (saison 2018);

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1180963014

CA18 26 0116

Autorisation d'une dépense totale de 111 732,71 \$ - Octroi d'un contrat au même montant à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période d'un (1) an avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS18-01010-OP, AO18-16664 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 111 732,71 \$, taxes incluses, pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique suite aux procédures d'évictions, pour une période d'un an avec option de prolongation, sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entreprise « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) », seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 111 732,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro AO18-16664, RPPS18-01010-OP (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1186295002

CA18 26 0117

Autorisation d'une dépense totale de 704 755,72 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 559 289,22 \$, taxes incluses, à « Construction Viatek inc. » pour des travaux de réhabilitation de chaussées par planage de rive et pose de revêtement bitumineux (PRCPR 2018) - Appel d'offres public numéro RPPV18-01011-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 704 755,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de chaussées par planage de rive et pose de revêtement bitumineux (PRCPR 2018);

D'accorder le contrat à cette fin à « Construction Viatek inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 559 289,22 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public numéro RPPV18-01011-OP (6 soumissionnaires);

D'accorder à « IGF Axiom inc. » un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 88 882,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 1);

D'accorder à « Solmatech inc. » un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 41 584,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01012-OP;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1180963021

CA18 26 0118

Autorisation d'une dépense totale de 865 232,98 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 772 529,44 \$, taxes incluses, à « L.M.L. Paysagiste et Frères inc. », pour la réalisation des travaux de revêtement synthétique du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau - Appel d'offres public numéro RPPA18-01014-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 865 232,98 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de revêtement synthétique du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entreprise « L.M.L. Paysagiste et Frères inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 772 529,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA18-01014-OP (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le PTI du Service de la diversité sociale et des sports de la ville centrale et l'Arrondissement;

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supralocaux et s'engage à respecter les obligations et modalités du Programme et à s'assurer de la vocation supralocale de l'équipement pour le rugby.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1181035005

CA18 26 0119

Autorisation d'une dépense totale de 3 120 044,96 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 2 971 471,39 \$, taxes incluses, à « Construction Vert Dure inc. », pour la réalisation des travaux d'infrastructure du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau - Appel d'offres public numéro RPPA18-01013-OP (7 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 3 120 044,96 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'infrastructure du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / mini-soccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entrepreneur « Construction Vert Dure inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 2 971 471,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA18-01013-OP (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le PTI du Service de la diversité sociale et des sports de la ville centrale et l'Arrondissement;

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supralocaux et s'engage à respecter les obligations et modalités du Programme et à s'assurer de la vocation supralocale de l'équipement pour le rugby.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1181035006

CA18 26 0120

Autorisation d'une dépense totale de 271 439,65 \$ - Octroi d'un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) », au montant de 255 600,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de micro soccer au parc De Gaspé - Appel d'offres public numéro RPPP18-01004-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 271 439,65 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de micro soccer, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entreprise « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 255 600,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPP18-01004-OP (5 soumissionnaires);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1182913005

CA18 26 0121

Autorisation d'une dépense totale de 3 752 088,72 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 3 465 000 \$, taxes incluses, à « Les Entreprises Michaudville inc. » pour des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, remplacement de services d'eau, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues - Appel d'offres public numéro RPPV18-01016-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 3 752 088,72 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, le remplacement de services d'eau, le planage des chaussées et la pose de revêtement bitumineux sur différentes rues (PRR2018-1), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à l'entreprise « Les Entreprises Michaudville inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 3 465 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV18-01016-OP (6 soumissionnaires);

D'accorder à « IGF Axiom inc. » le mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 170 583,15 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-01015-OP-1;

D'accorder à « Solmatech inc. » le mandat pour le contrôle de qualité des matériaux pour une somme maximale de 101 505,57 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-01012-OP;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1182913007

CA18 26 0122

Résiliation du contrat accordé à « 2734-6584 Québec inc. » pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2015 à 2019

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De résilier le contrat accordé à « 2734-6584 Québec inc. », approuvé par la résolution CA15 26 0202, relativement à la location d'équipements d'un tracteur chargeur avec opérateur pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro 15-14523, RPPV15-07054-OP;

De retourner les crédits inutilisés au compte conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1156957005

CA18 26 0123

Résiliation du contrat accordé à « Les Entreprises Daniel Robert inc. » pour la location d'équipements de tracteur chargeur avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2015 à 2019

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De résilier le contrat accordé à « Les Entreprises Daniel Robert inc. », approuvé par la résolution CA15 26 0203, relativement à la location d'équipements de tracteur chargeur avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro 15-14523, RPPV15-07055-OP;

De retourner les crédits inutilisés au compte conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1156957004

CA18 26 0124

Résiliation du contrat accordé à « Entreprise Vaillant » pour la location d'équipements d'autoniveleuse avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2015 à 2019

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De résilier le contrat accordé à « Entreprise Vaillant », approuvé par la résolution CA15 26 0205, relativement à la location d'équipements d'autoniveleuse avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro 15-14523, RPPV15-07057-OP;

De retourner les crédits inutilisés au compte conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1156957006

CA18 26 0125

Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 \$, taxes incluses - Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 \$ - Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 \$ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 \$, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock - Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 4 509 424,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Les consultants S.M. Inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 192 531,62 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 2);

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la gestion du maintien de la circulation pour une somme maximale de 80 339,83 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS18-01015-OP (Contrat 1);

D'accorder à « Consultants GHD Ltée», un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 116 207,81 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 16-15511 (entente-cadre 16-155113);

D'autoriser à cette fin un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 \$;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De recommander au conseil municipal :

- D'autoriser une dépense de 881 926,24 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- D'accorder à « Ramcor Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, au prix de sa soumission, soit 4 962 271,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1180963020

CA18 26 0126

Mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à agir au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en vertu des projets : Reconstruction de la piscine et pataugeoire extérieure du parc Joseph-Paré - Rénovation majeure à la piscine Bain St-Denis - Mise au normes au centre Père-Marquette - Transformation d'un terrain de soccer en terrain de soccer synthétique au parc de la Louisiane

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie autorise la présentation du projet de transformation d'un terrain de soccer en terrain de soccer synthétique au parc de la Louisiane au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Que soit confirmé l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désigne le Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1171035019

CA18 26 0127

Recommander la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation et désigner le chef de division des Études techniques pour représenter l'arrondissement

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'appuyer la demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et de Rosemont–La-Petite-Patrie dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation;

De mandater le chef de division des Études techniques pour représenter l'arrondissement et signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1187277002

CA18 26 0128

Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 19 243 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2017 non réalisées

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 19 243 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2017 non réalisées.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1183879004

CA18 26 0129

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 43 000 \$ pour le financement de divers postes étudiants pour l'été 2018

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 43 000 \$ pour le financement de divers postes étudiants pour l'été 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1183879006

CA18 26 0130

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 24 février au 23 mars 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 24 février au 23 mars 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1183879005

CA18 26 0131

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Lag Baomer », « Tour du silence », « Marché de nuit », « Classique rustique des Pélicans », « Journée d'ouverture de saison 2018 », « Fête de saison », « Fête des voisins », « Inauguration du skateparc Père-Marquette », « Fête de l'impro », « Défi Triple Jeu 2018 », « Duathlon scolaire », « Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2018 », « Cabane à film », « Ciné-été », « Semaine italienne de Montréal », « Championnat régional de Baseball Rosemont 2018 », « Remise des trophées de fin de saison 2018 » et approbation d'une entente avec « Congrès national des Italo-canadiens »

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-030 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-031 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-032 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-033 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le parcours, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2018-26-034 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2018-26-035 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

De ratifier les autorisations décrites à l'annexe B de l'ordonnance, accordées dans le cadre de l'événement « Lag Baomer » qui s'est tenu les 2, 3 et 5 mai 2018 sur le territoire de l'arrondissement et lors duquel se sont réalisées des activités de fermeture de rue, de diffusion sonore, d'effets spéciaux et de

ralentissement de la circulation nécessitant l'intervention, l'accompagnement et l'encadrement de plusieurs services municipaux dont le Service de sécurité incendie de Montréal et le Service de Police de la Ville de Montréal;

D'approuver l'entente entre le Congrès national des Italo-canadiens et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Semaine italienne de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1180081005

CA18 26 0132

Édiction d'une ordonnance - Interdiction de la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 7 juin au 14 octobre 2018 inclusivement

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés de 11 h à 17 h, du jeudi 7 juin 2018 au dimanche 14 octobre 2018 inclusivement, ainsi que les lundis 25 juin, 2 juillet, 3 septembre et 8 octobre 2018;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-036, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1180963010

CA18 26 0133

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1)

La mairesse suppléante d'arrondissement, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1) » afin de modifier les modalités d'inscription à la période de questions du public des séances du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et dépose le projet de règlement.

40.03 1180284001

CA18 26 0134

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3)

La mairesse suppléante d'arrondissement, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) » afin de donner plus de pouvoirs au conseil d'arrondissement quant au contrôle de l'assiduité des membres du comité consultatif d'urbanisme et au versement d'une allocation de présence aux membres non-élus du comité consultatif d'urbanisme et dépose le projet de règlement.

40.04 1182614005

CA18 26 0135

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 4 728 132 du cadastre du Québec

La mairesse suppléante d'arrondissement, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 4 728 132 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 4 728 132 du cadastre du Québec;

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mai 2018, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1180963023

CA18 26 0136

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adapter la réglementation sur les enseignes des établissements de la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse à la nouvelle marquise qui sera construite au-dessus du trottoir et d'y interdire l'installation d'enseignes de type « boîtier lumineux »

La mairesse suppléante d'arrondissement, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) »

afin d'adapter la réglementation sur les enseignes des établissements de la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse à la nouvelle marquise qui sera construite au-dessus du trottoir et d'y interdire l'installation d'enseignes de type « boîtier lumineux ».

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adapter la réglementation sur les enseignes des établissements de la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse à la nouvelle marquise qui sera construite au-dessus du trottoir et d'y interdire l'installation d'enseignes de type « boîtier lumineux »;

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 30 mai 2018, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180963027

CA18 26 0137

Adoption d'un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 1 586 301 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 1 586 301 du cadastre du Québec;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1180963008

CA18 26 0138

Adoption d'un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1180963011

CA18 26 0139

Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA-8), d'un premier projet de résolution autorisant la démolition du bâtiment commercial existant ainsi que la construction de deux immeubles résidentiels de trois étages comportant sept logements, pour le terrain situé au 3830, rue Dandurand

Considérant que le projet propose une hauteur de 11 mètres sur 3 étages alors que la zone permet 2 étages sur 9 mètres;

Considérant qu'il propose un langage architectural et une volumétrie atypiques, n'ayant pas de comparables dans le secteur;

Considérant que le projet mène à la suppression de surfaces perméables et de verdure, dont un conifère mature, sans en proposer de manière significative en rechange;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble autorisant la démolition du bâtiment commercial existant ainsi que la construction de deux immeubles résidentiels de trois étages comportant sept logements pour le terrain situé au 3830, rue Dandurand, pour les motifs précités.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1170963090

CA18 26 0140

Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA-8), d'un second projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA11 26 0356 autorisant la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel

Considérant que le local commercial situé au 2355, rue des Carrières est vacant depuis plus de 4 ans, soit depuis la construction du bâtiment en 2014 en raison de la liste très restreinte des usages autorisés dans la résolution CA11 26 0356;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, un second projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA11 26 0356, autorisant la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel (dossier 1100963106), selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'autoriser, malgré la résolution CA11 26 0356 :

- que les usages « épicerie », « papeterie », « articles de bureau », « restaurant, traiteur », « atelier d'artiste et d'artisan », « bureau », « clinique médicale », « école d'enseignement spécialisé », « institution financière », « laboratoire, sauf si dangereux ou nocif » et « studio de production » puissent également être autorisés dans le local commercial localisé à l'intersection des rues des Écores et des Carrières, au 2355, rue des Carrières;
- la pose d'une enseigne visible de l'extérieur ne devant pas contenir d'éléments lumineux.

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)* s'appliquent;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1180963009

CA18 26 0141

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 6379-6381, rue Fabre

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 6379-6381, rue Fabre, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11)*.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1180963003

CA18 26 0142

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 7000-7002, rue Boyer

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 7000-7002, rue Boyer, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1180963004

CA18 26 0143

Autorisation de l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), pour le 2^e étage du bâtiment situé aux 2226-2228, boulevard Rosemont

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), pour le 2^e étage du bâtiment situé aux 2226-2228, boulevard Rosemont.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1180963005

CA18 26 0144

Autorisation de l'exercice de l'usage conditionnel « épicerie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), pour le bâtiment situé aux 6706-6712, rue Clark

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « épicerie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), pour le local situé aux 6710-6712, rue Clark.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1180963006

CA18 26 0145

Appel d'une décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé au 5637, rue De Normanville - Demande de permis 3001361258

La présidente du Conseil invite toute personne intéressée à prendre la parole quant à l'appel de la décision du comité de démolition relativement à la démolition du bâtiment situé au 5637, rue De Normanville;

Six (6) citoyens se manifestent et prennent la parole;

À 21 h 51, la présidente du Conseil suspend la séance et les membres du Conseil se retirent de la salle pour délibérer;

À 21 h 57, la séance reprend et les membres du Conseil sont prêts à rendre leur décision;

Considérant les représentations de toutes les personnes s'étant manifestées;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De rejeter la présente demande d'appel d'une décision du comité de démolition;

De confirmer la décision du comité de démolition, rendue le 14 mars 2018 à l'effet d'accepter la démolition du bâtiment situé au 5637, rue De Normanville, sous certaines conditions;

Cependant, le conseil demande que l'acceptation de la demande de démolition soit assujettie à la condition additionnelle suivante :

- Que le projet de remplacement inclut une restauration complète ou une reconstruction complète de la façade d'origine et tous les éléments architecturaux qui la composent et que l'ajout d'un deuxième étage soit construit en retrait de la façade afin de mettre en valeur la caractéristique d'origine de la maison de type shoe-box.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1180963019

CA18 26 0146

Offrir au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation du prolongement de la piste cyclable de la rue De Saint-Vallier, entre les rues des Ateliers et des Carrières, en vertu de l'article 85 de l'alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du prolongement de la piste cyclable de la rue De Saint-Vallier, entre les rues des Ateliers et des Carrières.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1180963022

Monsieur François Limoges quitte la salle à 22 h 01.

CA18 26 0147

Demander au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel et l'avenue Christophe-Colomb et, sur ces mêmes artères, à 30 km/h face aux parcs et aux écoles (Saint-Michel de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph et de l'avenue Christophe-Colomb de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Rosemont) et de modifier la limite de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Pie-IX (de la limite nord à la limite sud de l'arrondissement)

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De demander au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel et l'avenue Christophe-Colomb et, sur ces mêmes artères, à 30 km/h face aux parcs et aux écoles (Saint-Michel de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph et de l'avenue Christophe-Colomb de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Rosemont) et à modifier la limite de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Pie-IX (de la limite nord à la limite sud de l'arrondissement).

Adoptée à l'unanimité.

70.02 1180963025

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse suppléante d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 02.

Christine Gosselin
Mairesse suppléante d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.